

The background features a collage of three images. The top-left image shows a church tower with a clock face and arched windows. The bottom-left image shows a utility pole with power lines. The bottom-right image shows a paved road winding through a green field with a wooden fence. A large green square is positioned in the top-right corner.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

EARL de BURLINVAL

Comité de projet

Sommaire

01

Les parties

02

Objectifs du projet

03

Caractéristiques et chiffres clés

04

Impacts environnementaux et paysagers

05

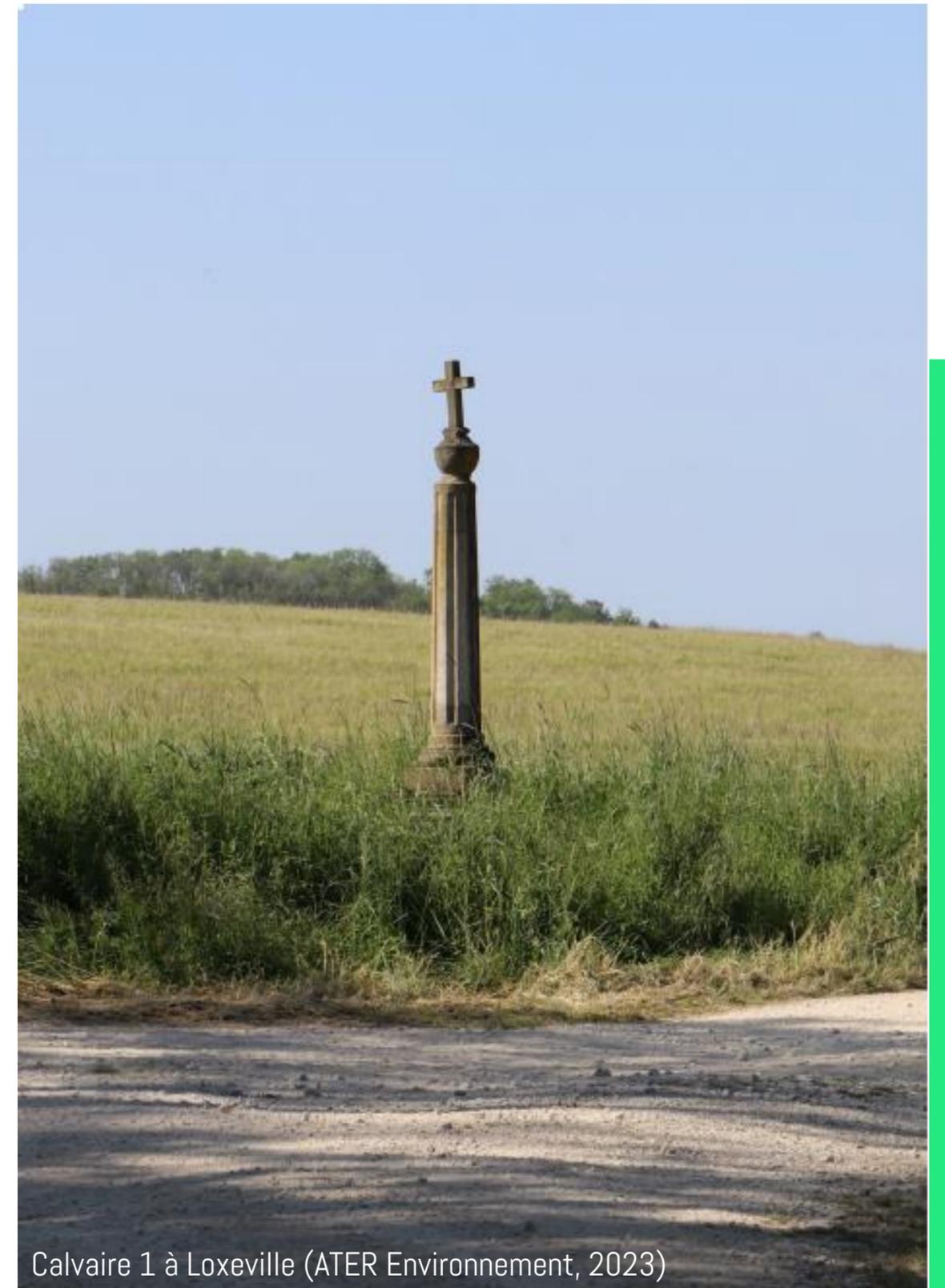
Enjeux socio-économiques

QUI SOMMES-NOUS ?

EARL de Burlinval :

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée de Burlinval, implantée à **Rembercourt-Sommaise**, est cogérée par Marie-José et Adrien Chenot. Suivant initialement un modèle de polyculture- élevage, ils sont aujourd'hui orientés vers une **production végétale** et engagés dans une **démarche de qualité**.

Cette exploitation céréalière familiale a en effet reçu une première **certification biologique en 2020** sur une partie de sa production. Intégrant rotations longues, semi-direct et diversification des semences, l'exploitation prône une **agriculture intégrée**.



Calvaire 1 à Loxeville (ATER Environnement, 2023)

QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES : Co-entreprise entre Vent d'Est et Renner Energies

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés **Vent d'Est** et **Renner Energies** qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

À la charge du développement, **Vent d'Est**, acteur local dans les énergies renouvelables **depuis 2005**, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

VENT D'EST

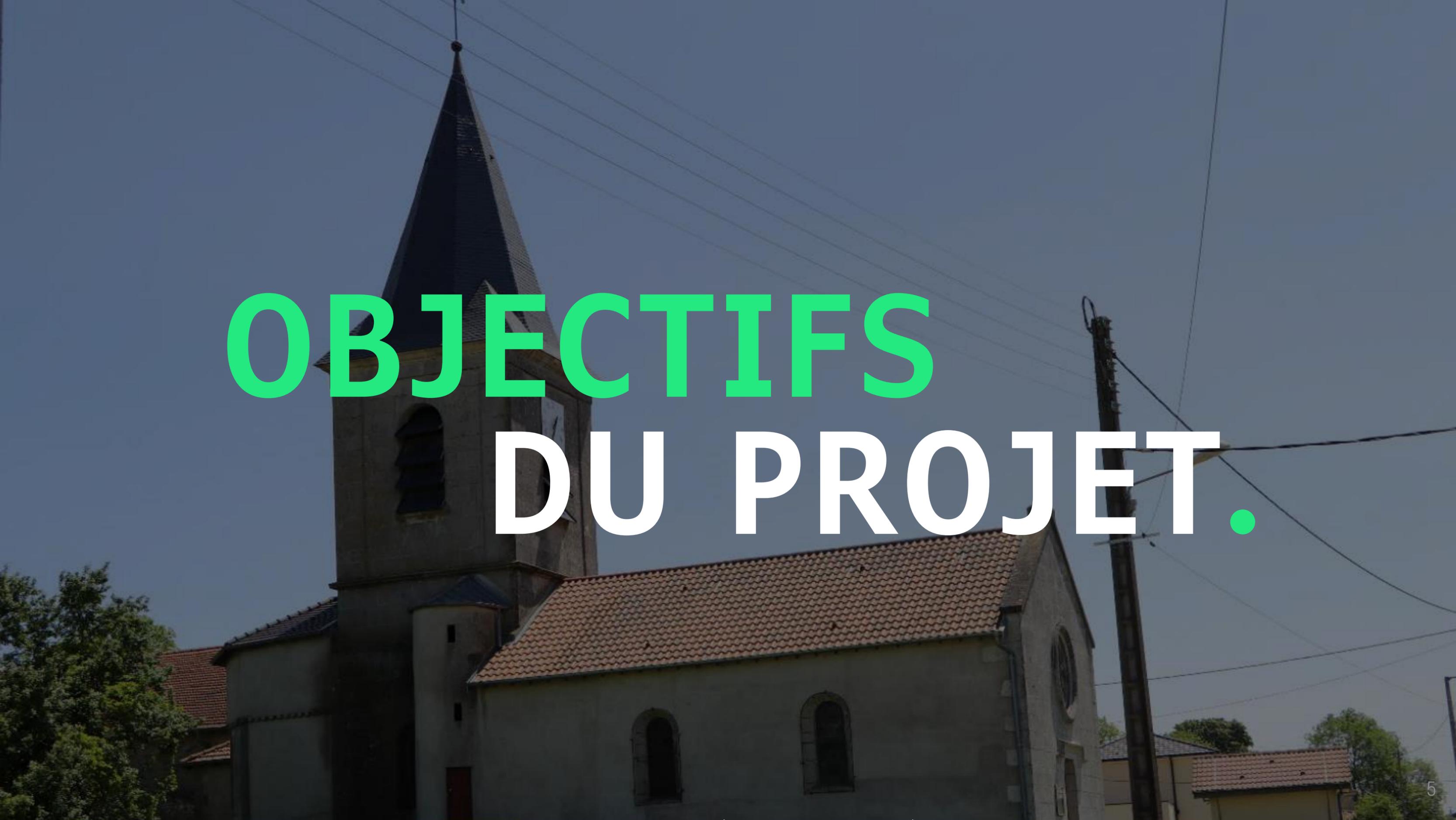
Renner
energies



DESTREN
ENERGIES



Calvaire 2 à Loxeville (ATER Environnement, 2023)

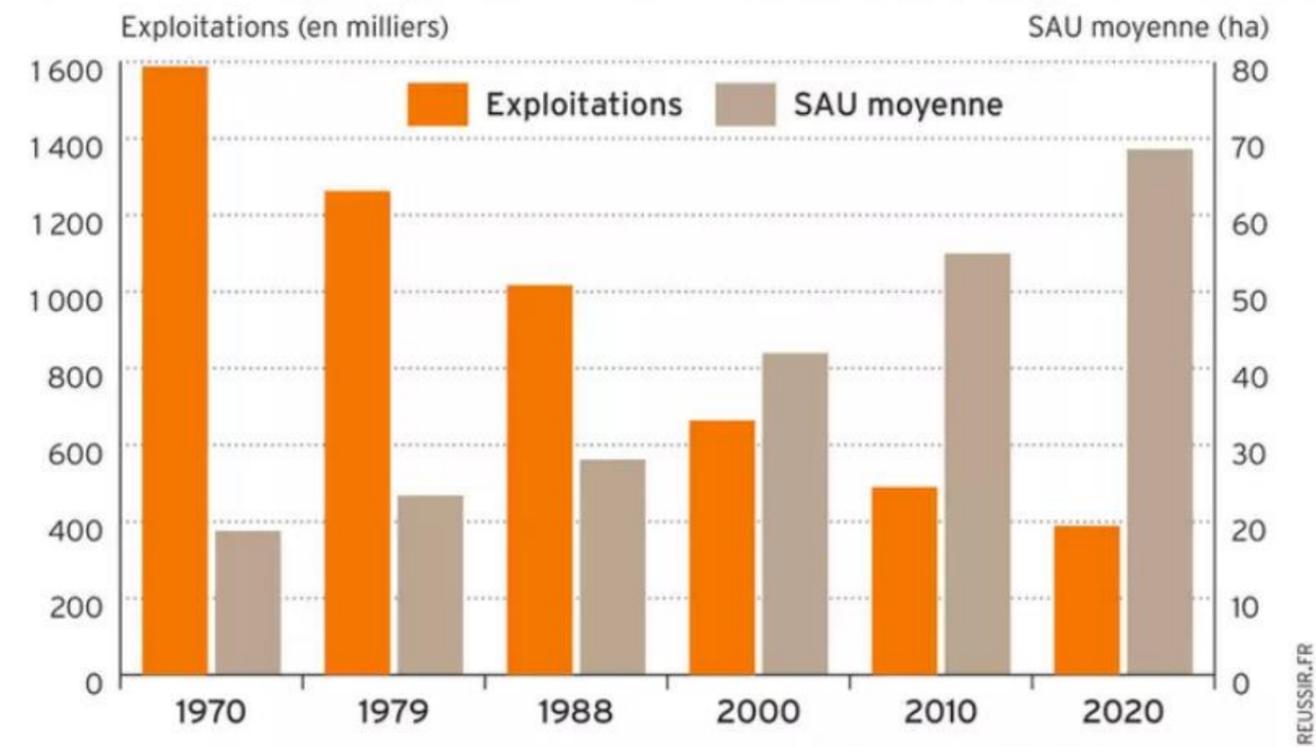


OBJECTIFS DU PROJET.

Les objectifs de la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Renouveler 50% des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent

- Volatilité du prix des céréales,
- La PAC ne couvre pas l'investissement de croissance ou de gains de productivité.
- Contexte socio-politique fragile

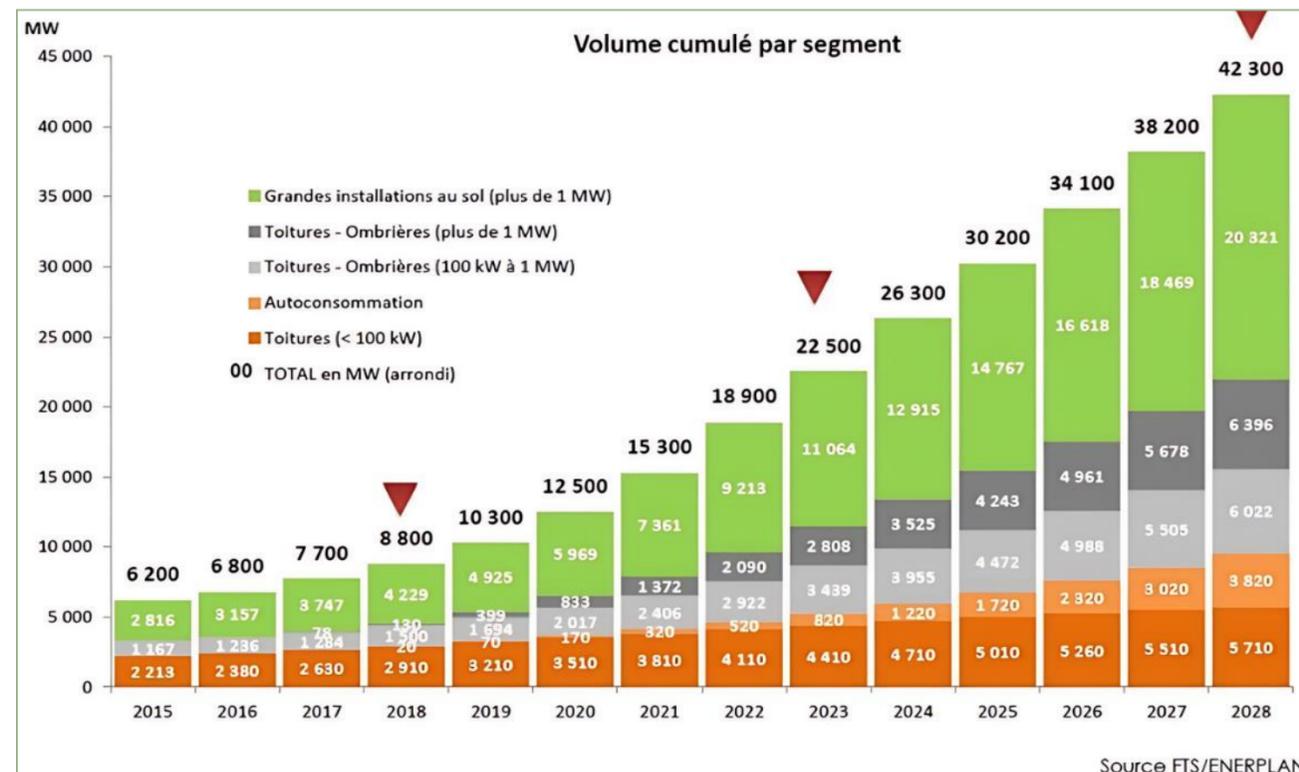


Assurer une production agricole en quantité et qualité tout en :

- conjuguant les phénomènes de pertes de surfaces arables, plafonnement des rendements et augmentation démographique
- faisant face au dérèglement climatique

Les objectifs de la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont assez clairs : sur les cinq années à venir, raccorder au réseau deux fois les capacités installées ces treize dernières années.



Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique

- Améliorer notre **balance commerciale** en limitant l'importation d'énergie.



Atteindre les objectifs de décarbonation de notre énergie

- 3 à 5 ans de **neutralité** carbone pour les parcs photovoltaïques
- **Complémentarité** avec les autres énergies
- Réduire les émissions de **gaz à effet de serre**



Accélérer la transition énergétique :

- **Conforter le mix énergétique**, en développant les énergies renouvelables.
- **Décentralisation** de la génération et stockage d'électricité
- Encourager un **progrès technologique**



Défini dans la loi 2023-175
du 10 mars 2023

Comme « une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que cela implique dans notre méthodologie de travail :



Période de préféaisabilités environnementale, technique, financière et **agricole** avant tout engagement foncier.



Co-construction du projet agrivoltaïque **avec l'agriculteur** tout au long du développement.



La production première de la parcelle reste **agricole**.
La production d'**énergie** est secondaire.

Un projet en collaboration avec les exploitants

EARL de Burlinval

Pourquoi un projet agrivoltaïque est pertinent sur cette exploitation, parmi plus de 2 000 autres en Meuse ?



Enjeux actuels

L'EARL fait face à des challenges sur certaines parcelles de son exploitation :

- **Maintien des rendements** difficile à cause des sécheresses accentuées par des sols secs.
- D'autres aléas climatiques rendent **difficile une vision sur le moyen terme** quant à l'assolement.
- Constitution d'une **trésorerie** rendue **difficile** par les cours du marché volatiles et fragiles.

Objectifs

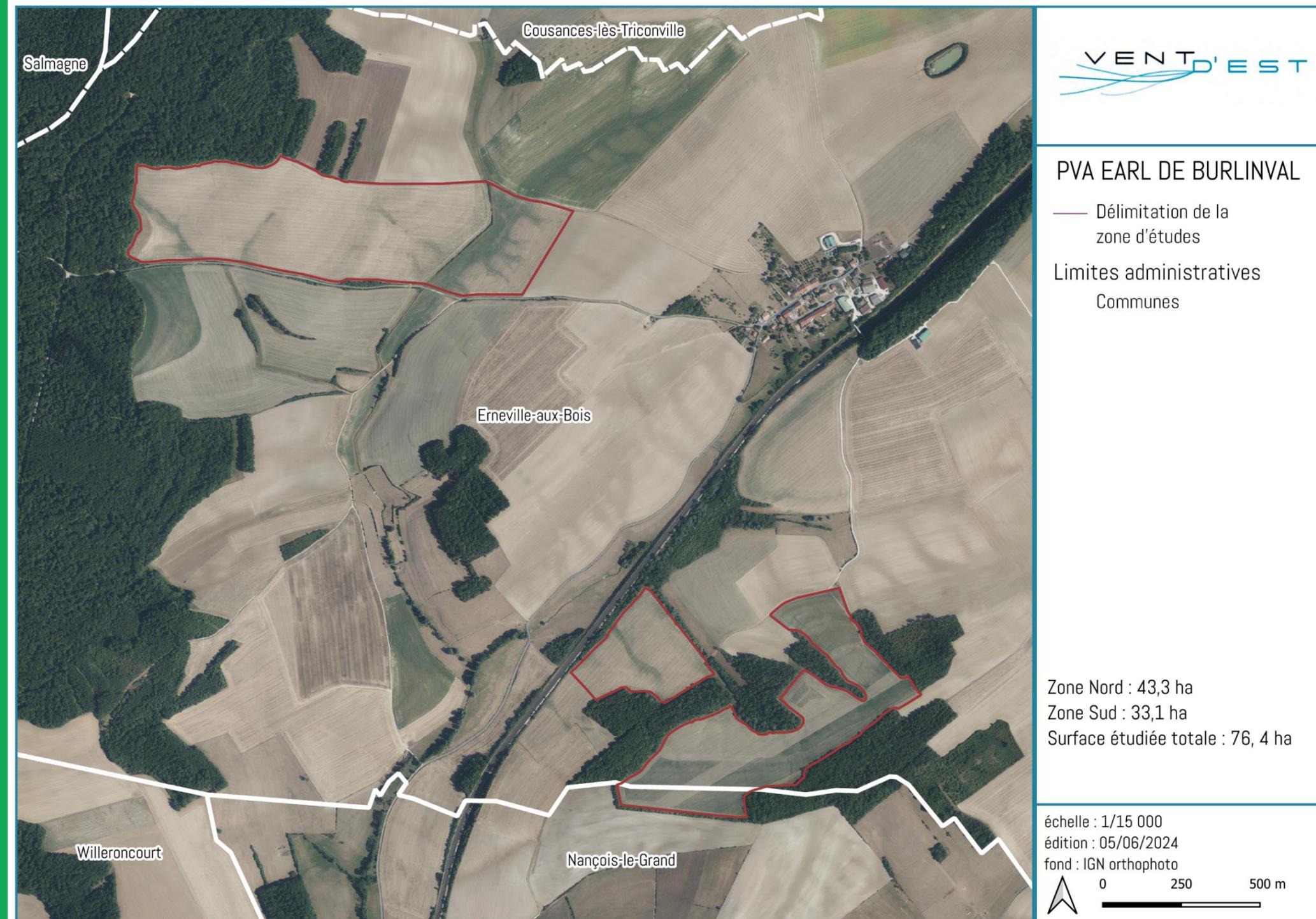
L'objectif aujourd'hui pour la famille Chenot est d'**améliorer la résilience** de ses cultures et de **stabiliser ses rendements** afin de pouvoir expérimenter de nouvelles cultures telles que le soja et le sarrasin.

Les revenus liés à ce projet viendront financer le **renouvellement de la certification biologique**, un projet d'atelier de farine et la réhabilitation d'anciens bâtiments.



CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS.

LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE



PLAN PARCELLAIRE ET RÉFÉRENCES CADASTRALES



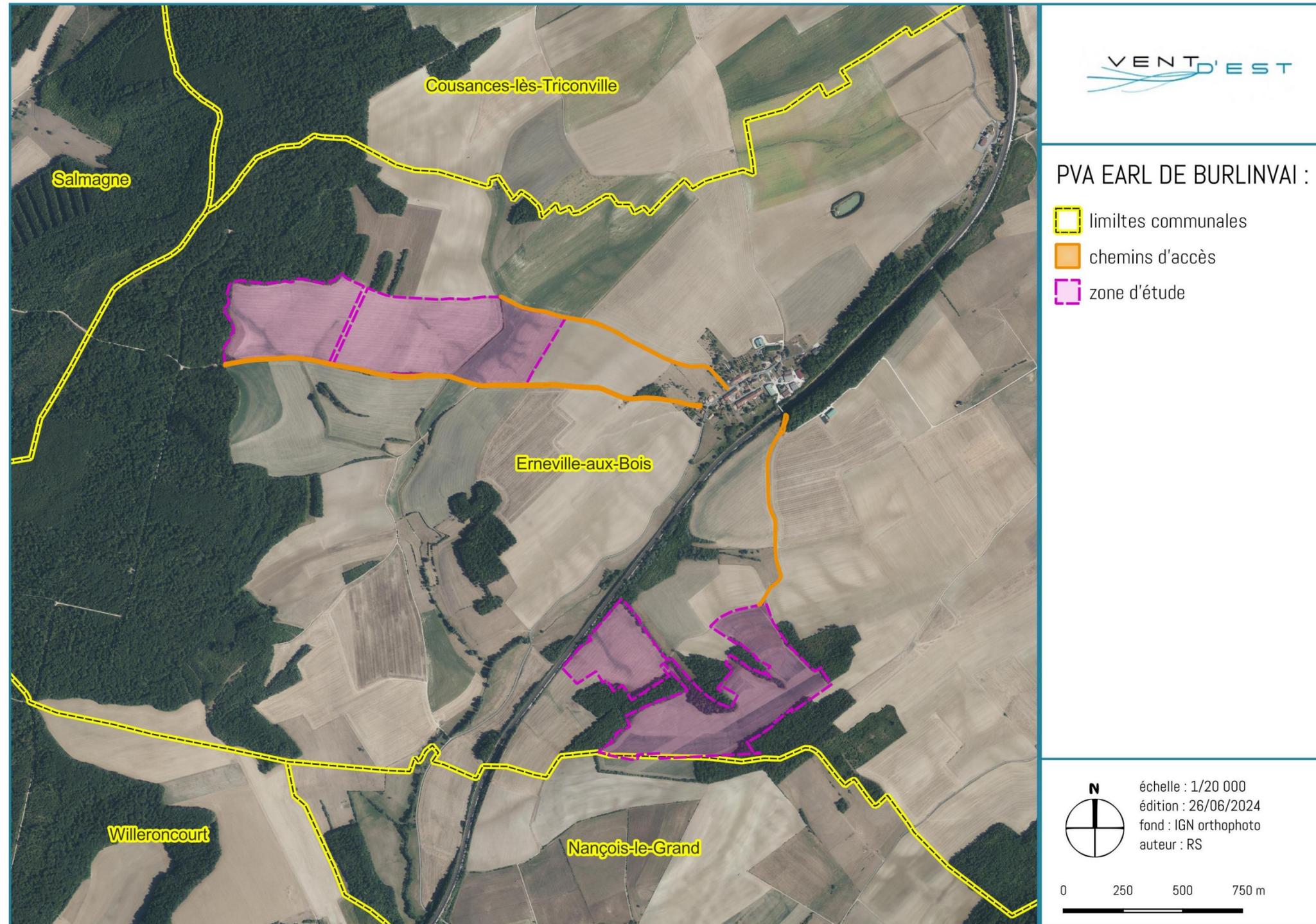
Zone Nord (Chaufour et l'Etang)

Site sélectionné parmi le parcellaire de l'EARL Burlinval par son **potentiel d'insertion paysagère**, la **coactivité agricole envisagée**.

Zone Sud
(la Varenne)



CHEMINS D'ACCES AU PROJET



- Ces chemins ruraux sont **existants** et seront **remis en état** après les travaux de construction et démantèlement.
- Ils seront **maintenus carrossables** pour garantir l'accès des secours en cas de besoin.
- Ces actions seront entièrement financées par le propriétaire photovoltaïque

TECHNOLOGIE ET PRODUCTION ENVISAGEES



18 mètres
de largeur de travail agricole



10 MWc
de puissance installée



13 GWh
générés par an*

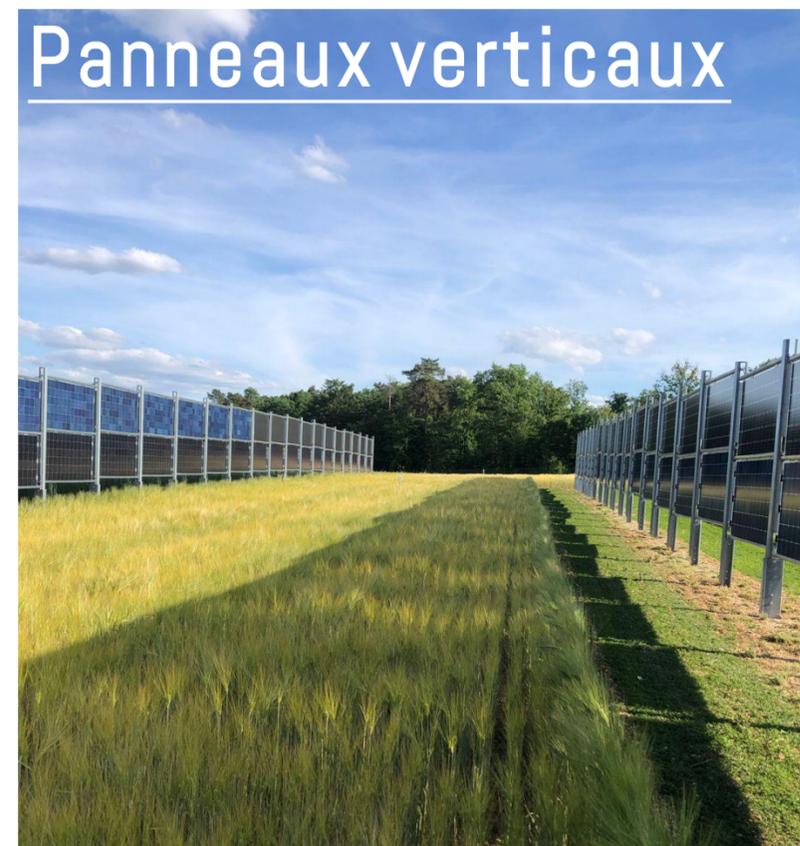
* 13 fois la consommation d'électricité à Erneville-aux-bois en 2021 (source : Agence ORE)

Trackers solaires



Rhenish, Germany (crédit: RWE)

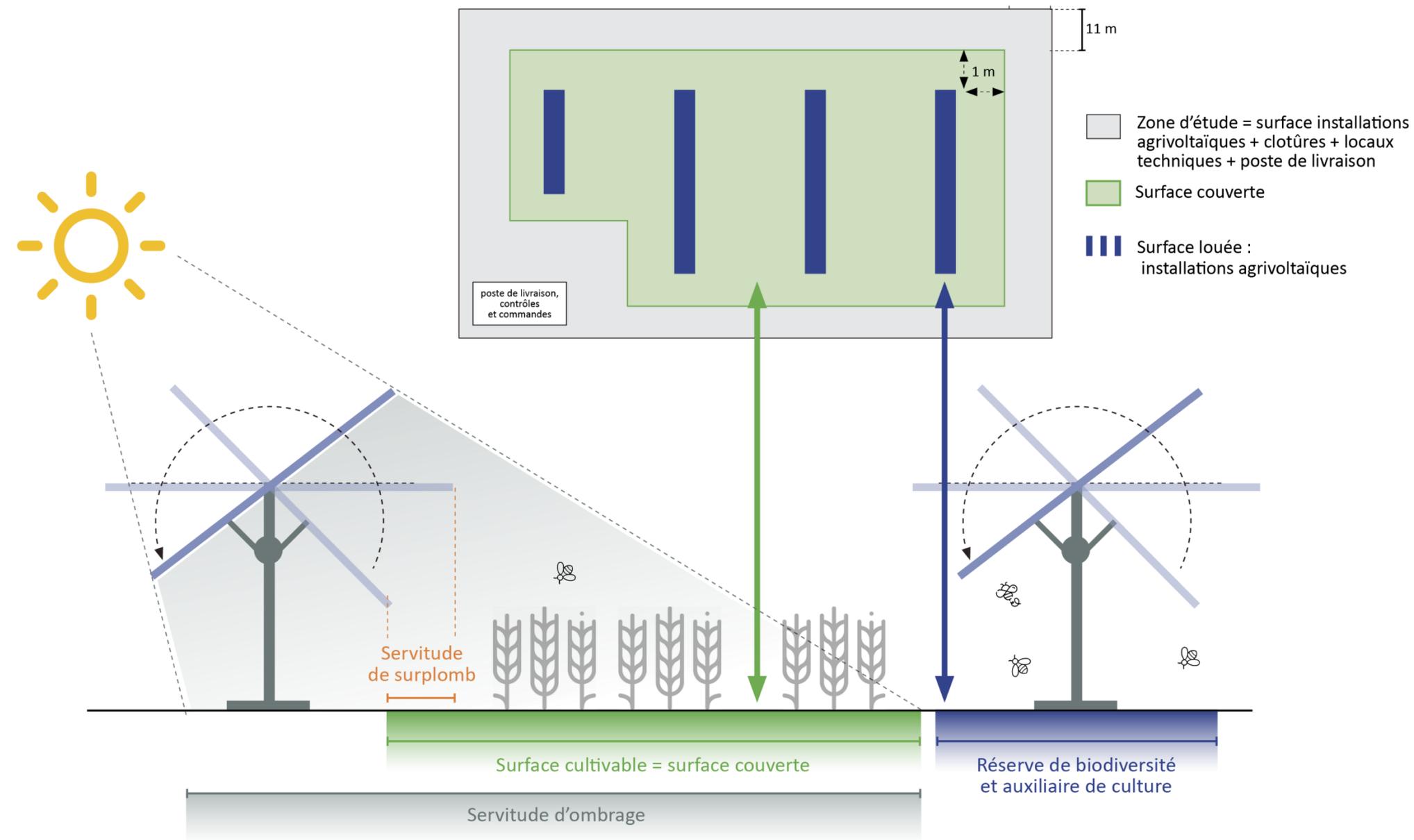
Panneaux verticaux



Channay, Cote d'Or (crédit: Jean-Philippe DELACRE) L4

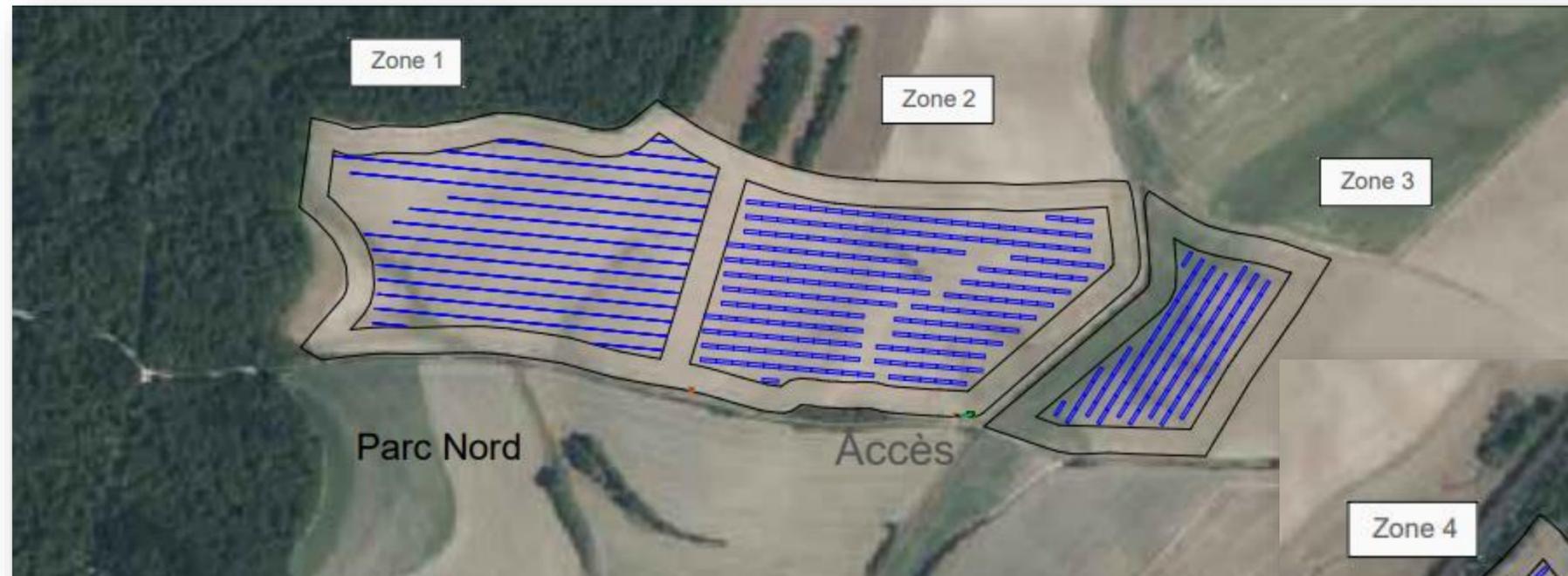
NOTRE MODELE JURIDIQUE

Permettant de conserver le bail rural :



- Découpage cadastral,
- Bail emphytéotique uniquement sur les bandes d'emprise, locaux techniques et clôture,
- Conservation du bail rural sur les espaces cultivés.

PLAN D'IMPLANTATION ACTUEL

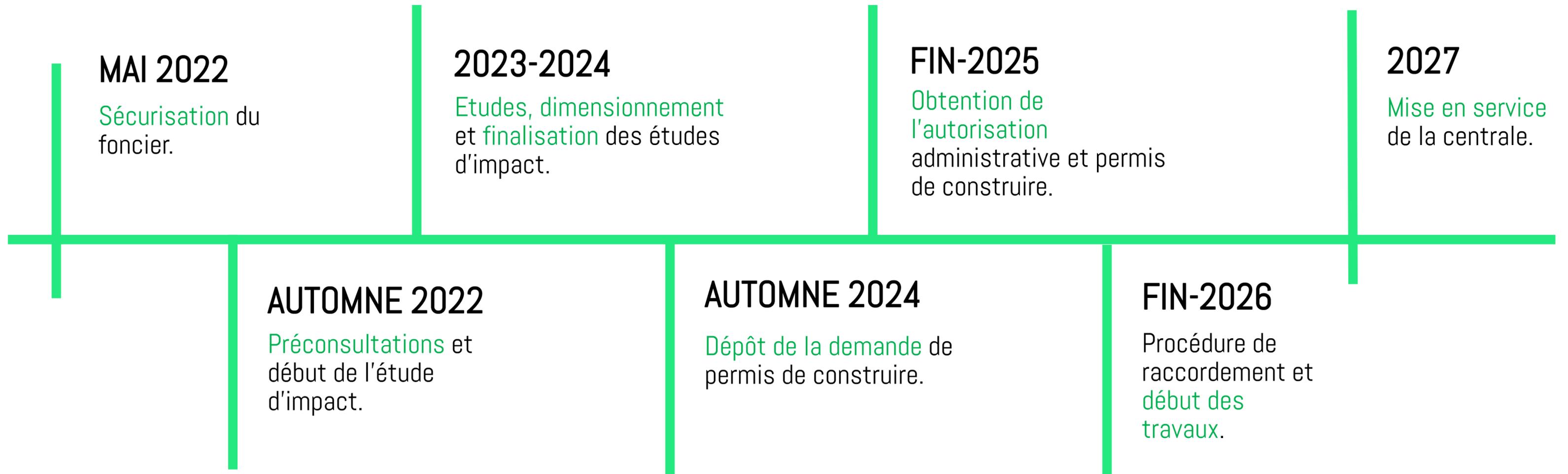


- Aménagements pour **travail agricole**,
- Evitement des **zones humides**,
- Evitement des **fortes pentes**,
- Respect des recommandations **SDIS55**

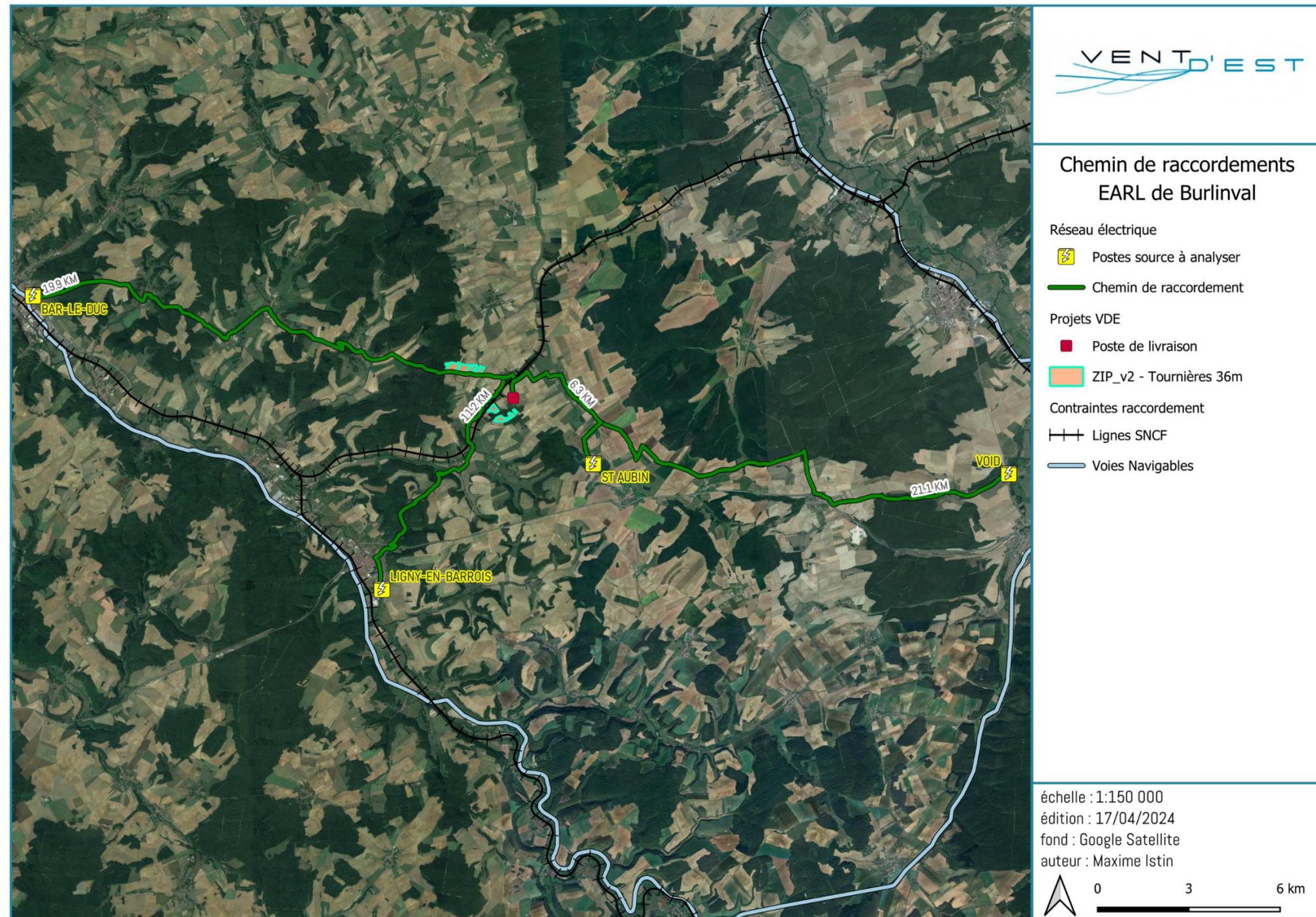


CALENDRIER DU PROJET

De la signature du foncier à la mise en service :



LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



COÛT PRÉVISIONNEL ESTIMÉ DU PROJET

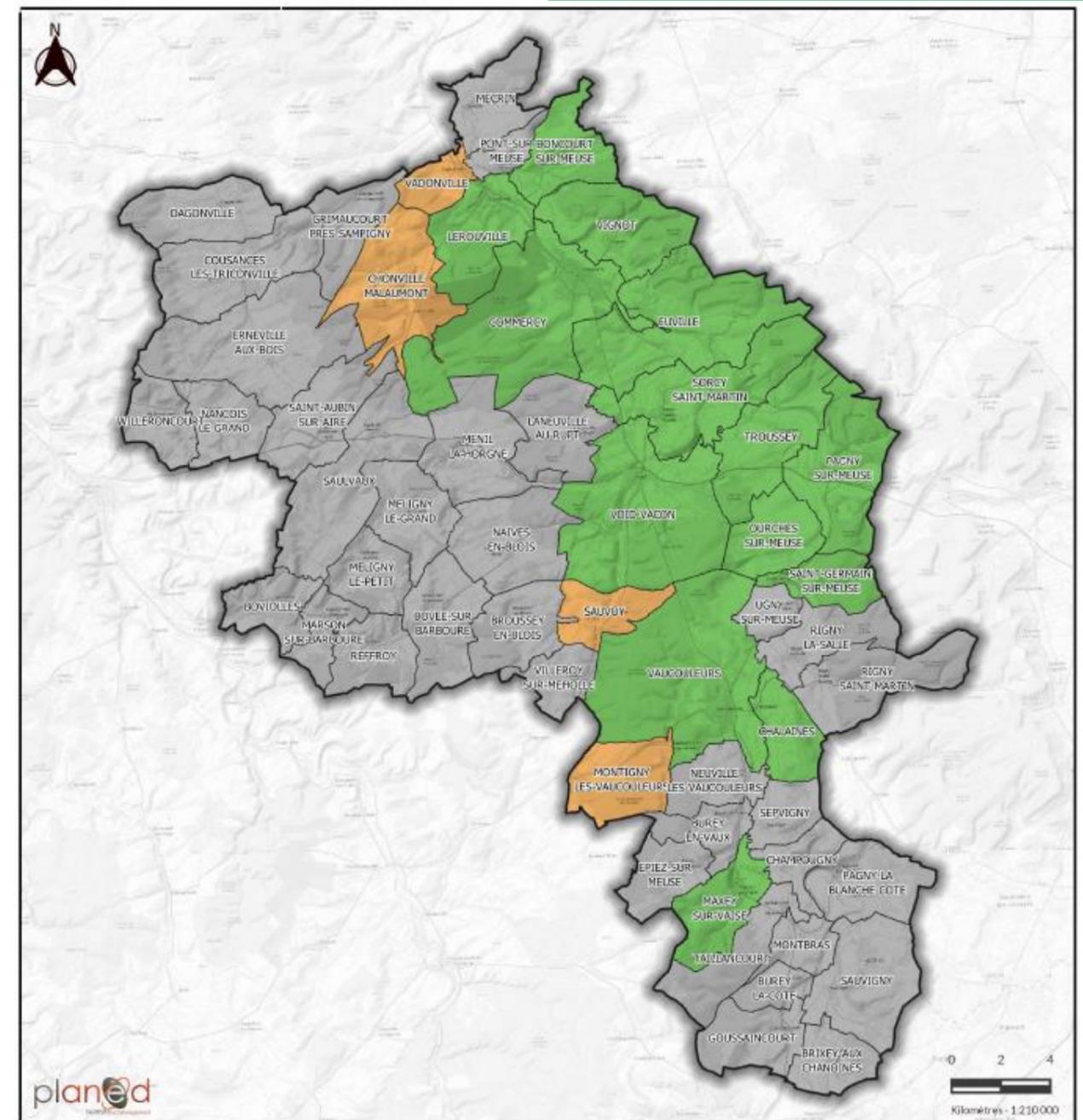
	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	250
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	150
	Construction	6 900
	Raccordement	2 800
	Démantèlement & remise en état	800
Total		10 900

(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)

L'URBANISME

Les communes d'Erneville-aux-Bois et Nançois-le-Grand sont soumises au **Règlement National d'Urbanisme**.

Le **Schéma de Cohérence Territoriale de Commercy-Void-Vaucouleurs**, dont le périmètre a été approuvé le 13 mars 2019, est en **cours de finalisation**.



Éléments de repères :
□ Périmètre du PLUi
□ Limite communale

Types de documents d'urbanisme :
■ Carte communale (CC)
■ Plan local d'urbanisme (PLU)
■ Règlement national d'urbanisme (RNU)

Source : Géoportail de l'urbanisme. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Plan@d, 2023.

Etat des lieux des documents d'urbanisme sur le SCoT CVV
(source : Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs)



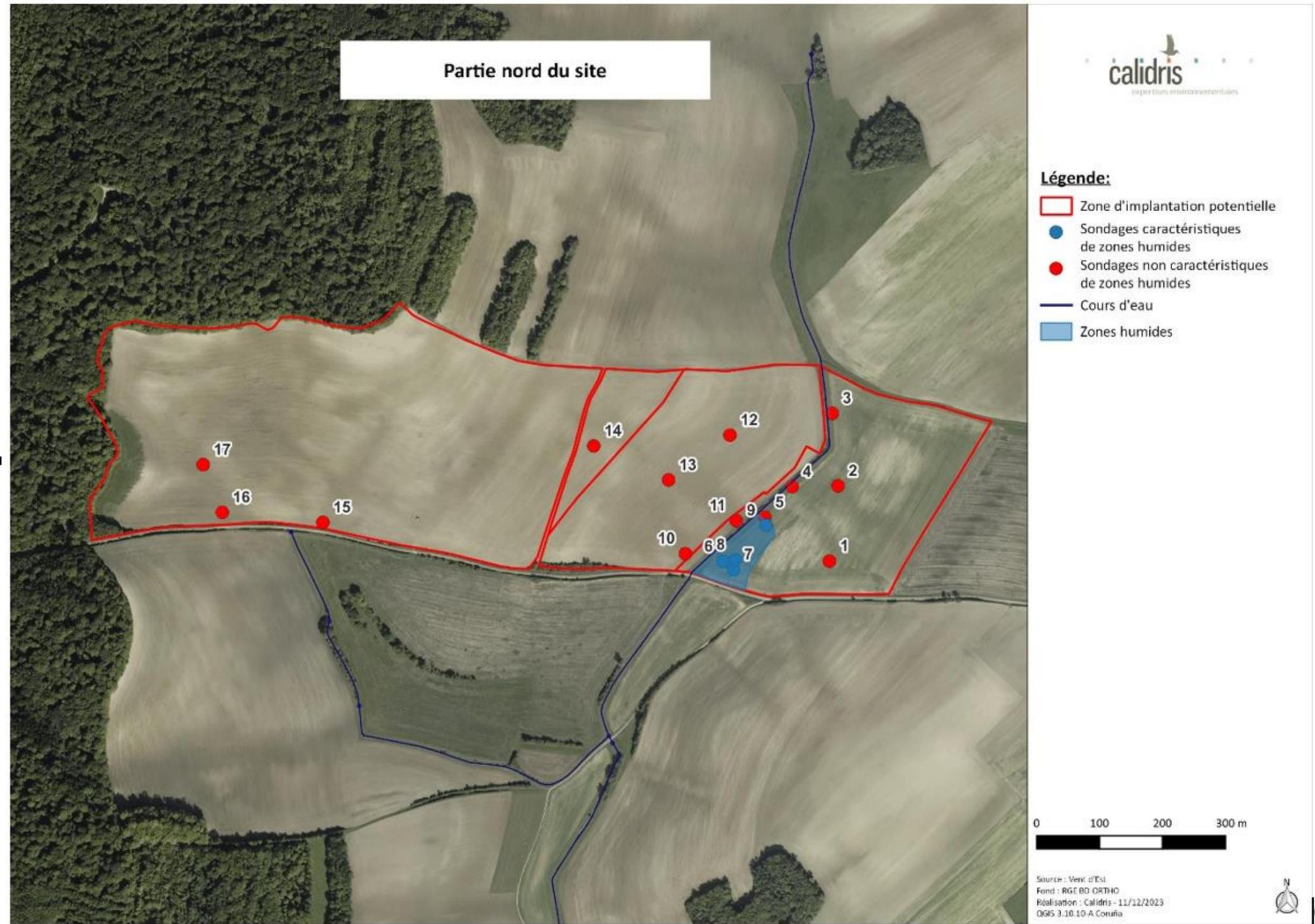
IMPACTS POTENTIELS

**ENVIRONNEMENTAUX
ET PAYSAGERS.**

Les Enjeux Environnementaux

Pris en compte

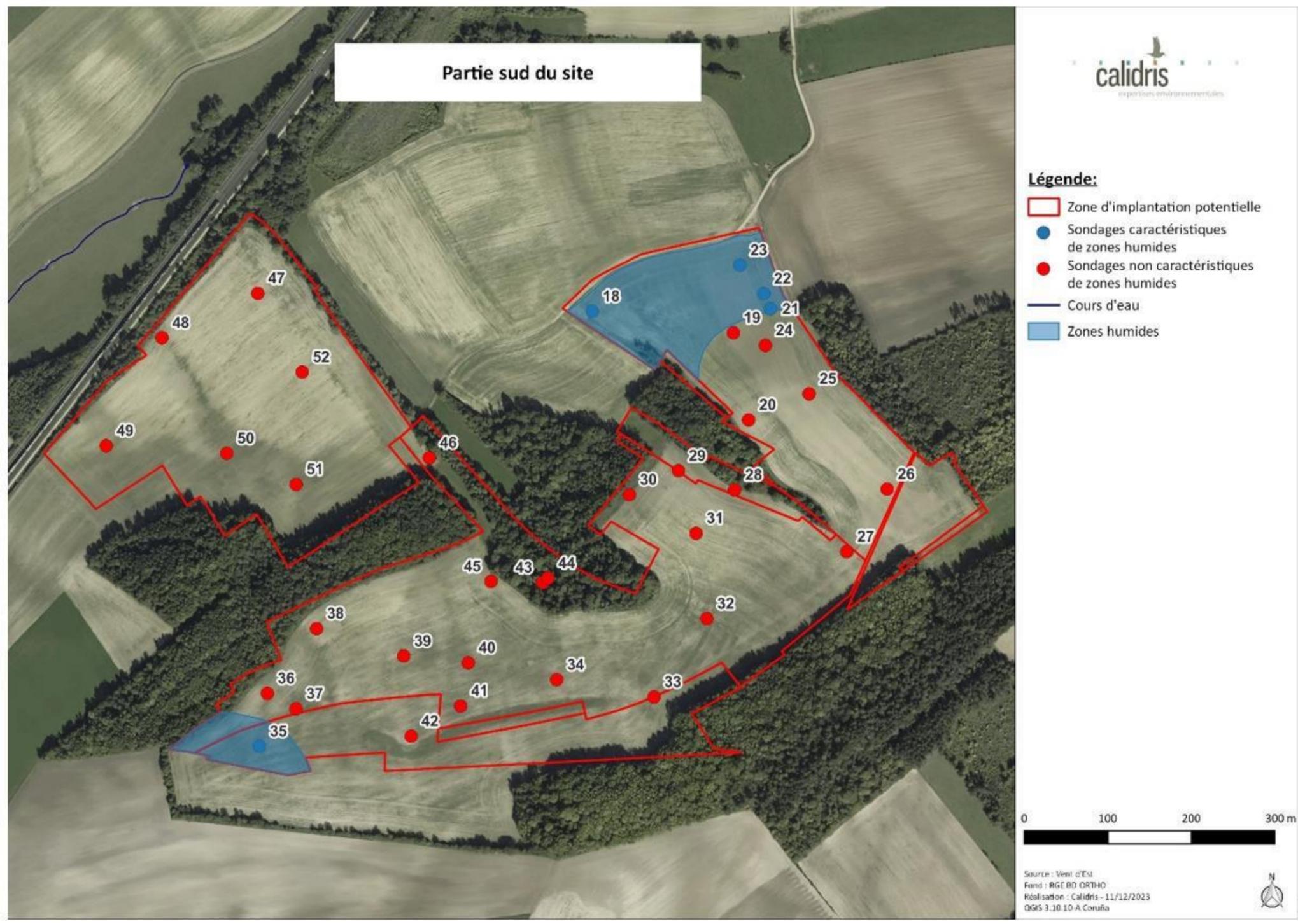
Zones humides
Partie Nord



Carte 12°: Localisation des zones humides sur la partie nord du site

Les Enjeux Environnementaux Pris en compte

Zones humides
Partie sud

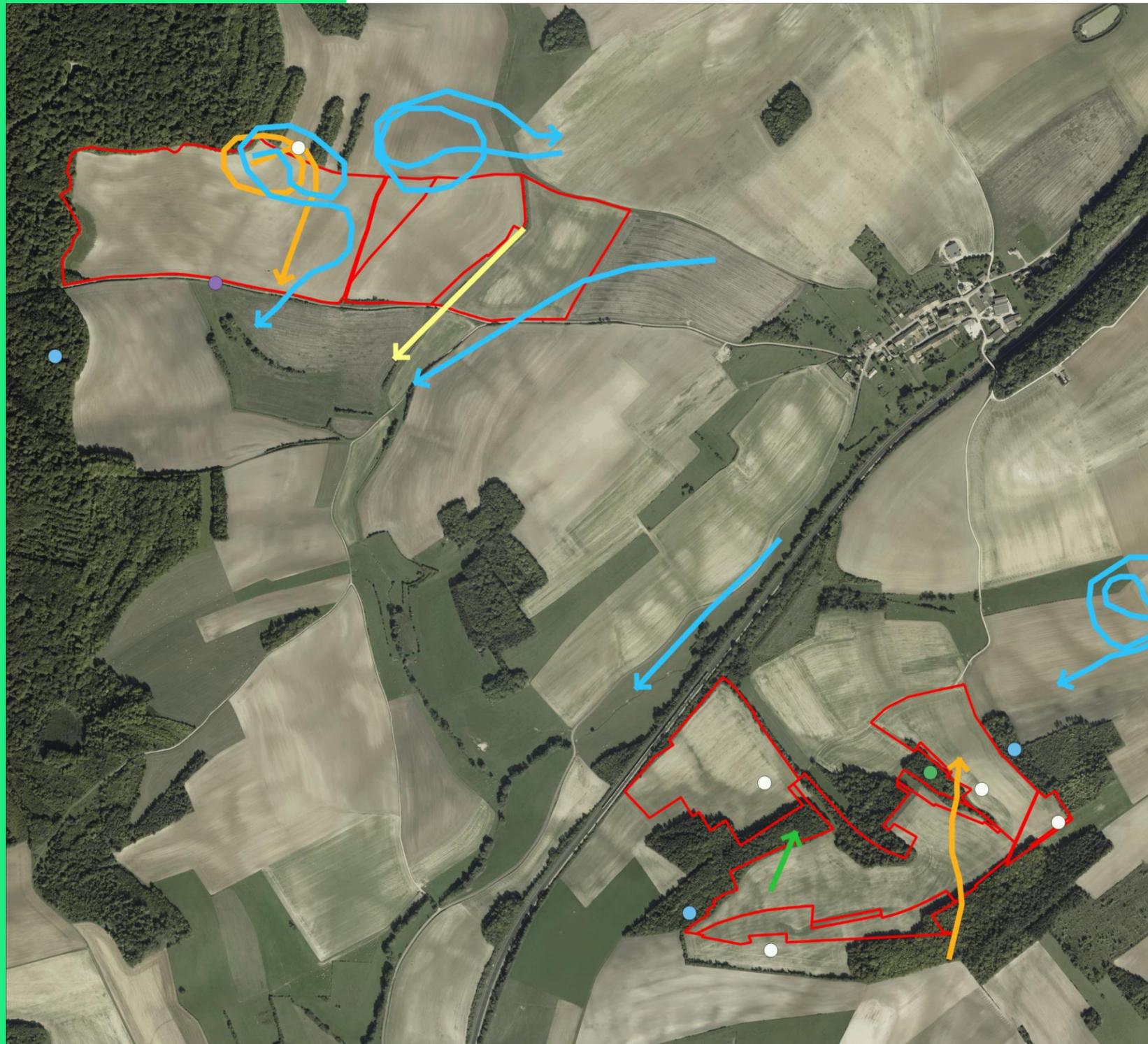


Carte 13°: Localisation des zones humides sur la partie sud du site

Les Enjeux Environnementaux

Pris en compte

Avifaune nicheuse



Légende:

Zone d'implantation potentielle

Espèce à enjeu

- Alouette lulu
- Pic mar
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Faucon pèlerin
- Milan royal
- Milan noir
- Busard indéterminé

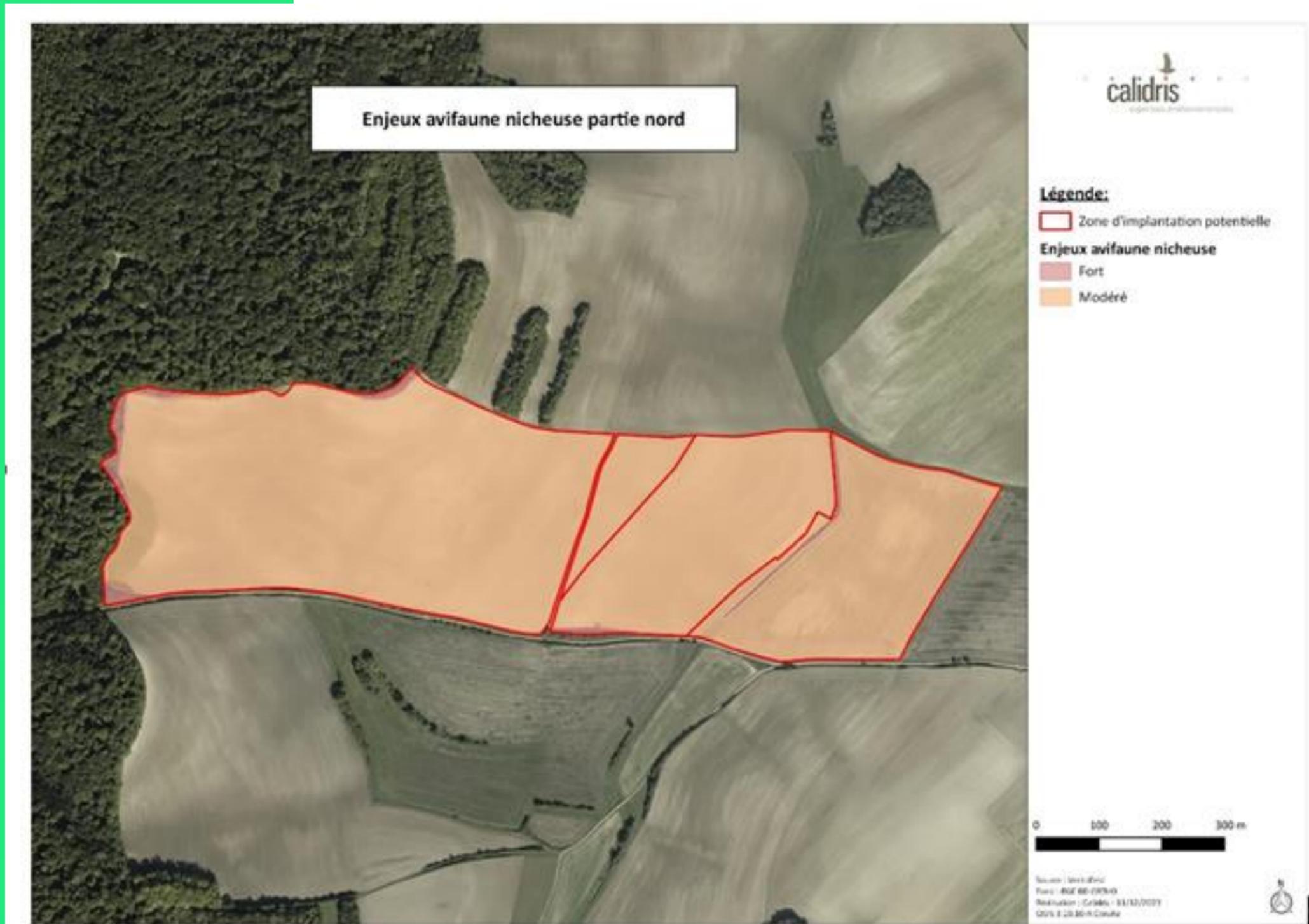


Source : Vent d'Est
Fond : RGE BD ORTHO
Réalisation : Calidris - 21/11/2023
QGIS 3.10.10-A Coruña



Les Enjeux Environnementaux Pris en compte

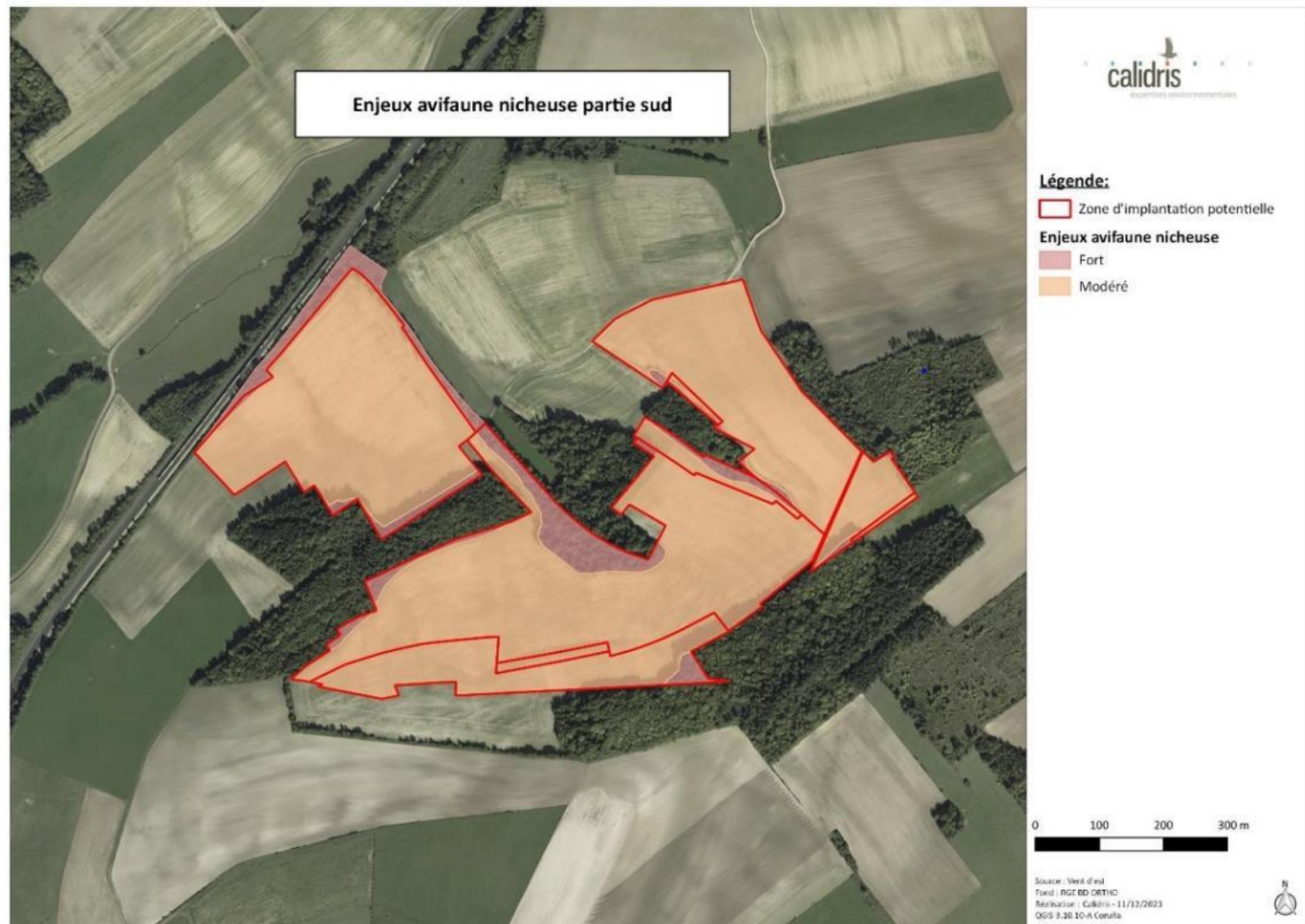
Avifaune nicheuse



Carte 41° : Enjeux pour l'avifaune en période de nidification sur le site (partie nord)

Les Enjeux Environnementaux Pris en compte

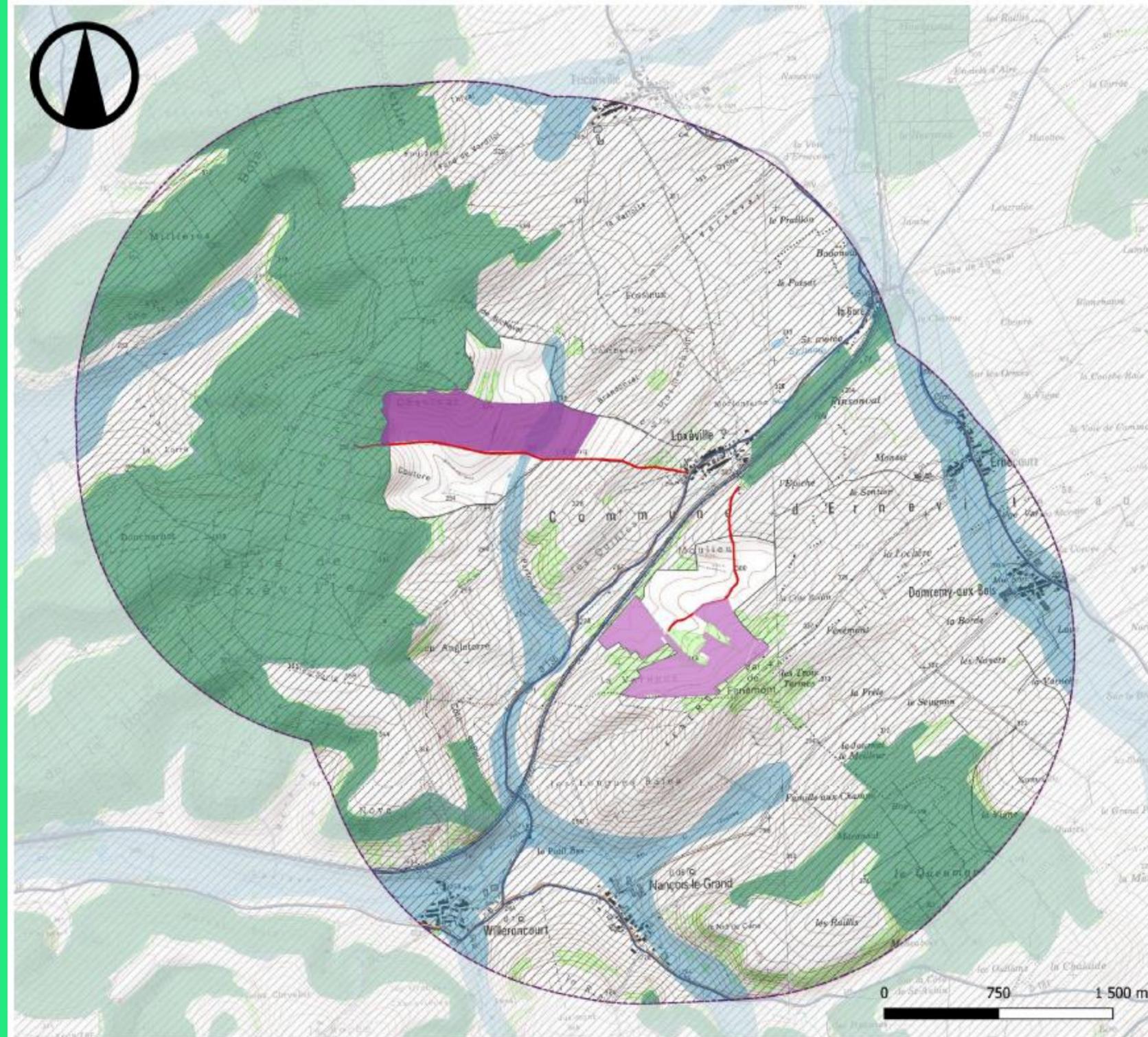
Avifaune nicheuse



Carte 42° : Enjeux pour l'avifaune nicheuse en période de nidification sur le site (partie sud)

Les Enjeux Paysagers Pris en compte

Sensibilités visuelles



Carte B : Carte des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Juin 2023

Sources : IGN 100®,
CLC 2018, BD Carthage,
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle n°1
- Zone d'Implantation Potentielle n°2

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

Masques visuels principaux

- Lieux de vie principaux
- Bois et boisements
- Vallées

Sensibilité des axes de communication

- Forte - Chemins agricoles
- Nulle - Liaisons locales
- Nulle - Voie ferrée

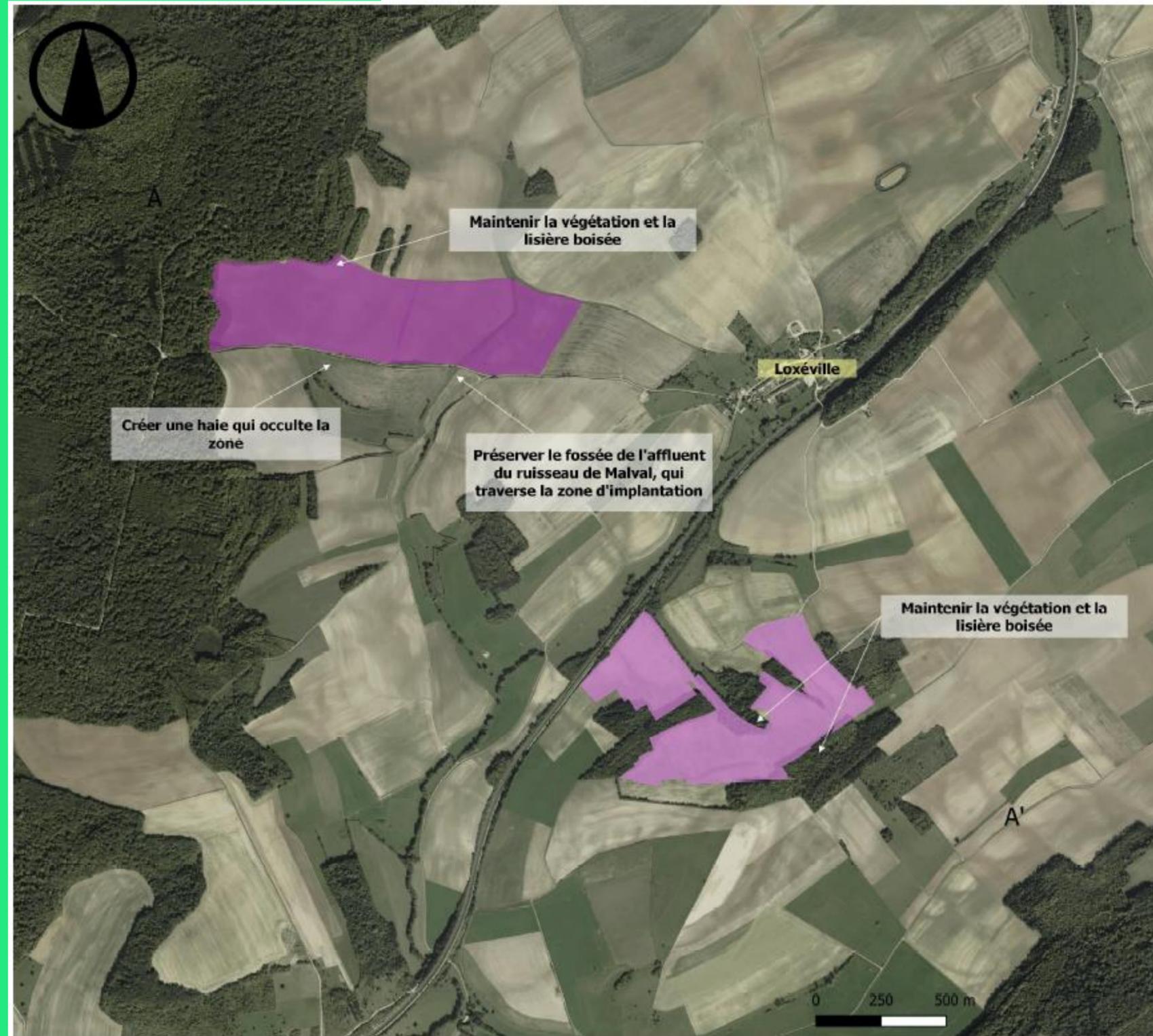
Synthèse des visibilitées potentielles

- Zone de non visibilité du projet

Les Enjeux Paysagers

Pris en compte

Recommandations
d'aménagement du
territoire



Carte 9 : Carte de recommandations d'implantation

Recommandations paysagères



Juin 2023

Sources : Google satellite@
Copie et reproduction interdites

Légende

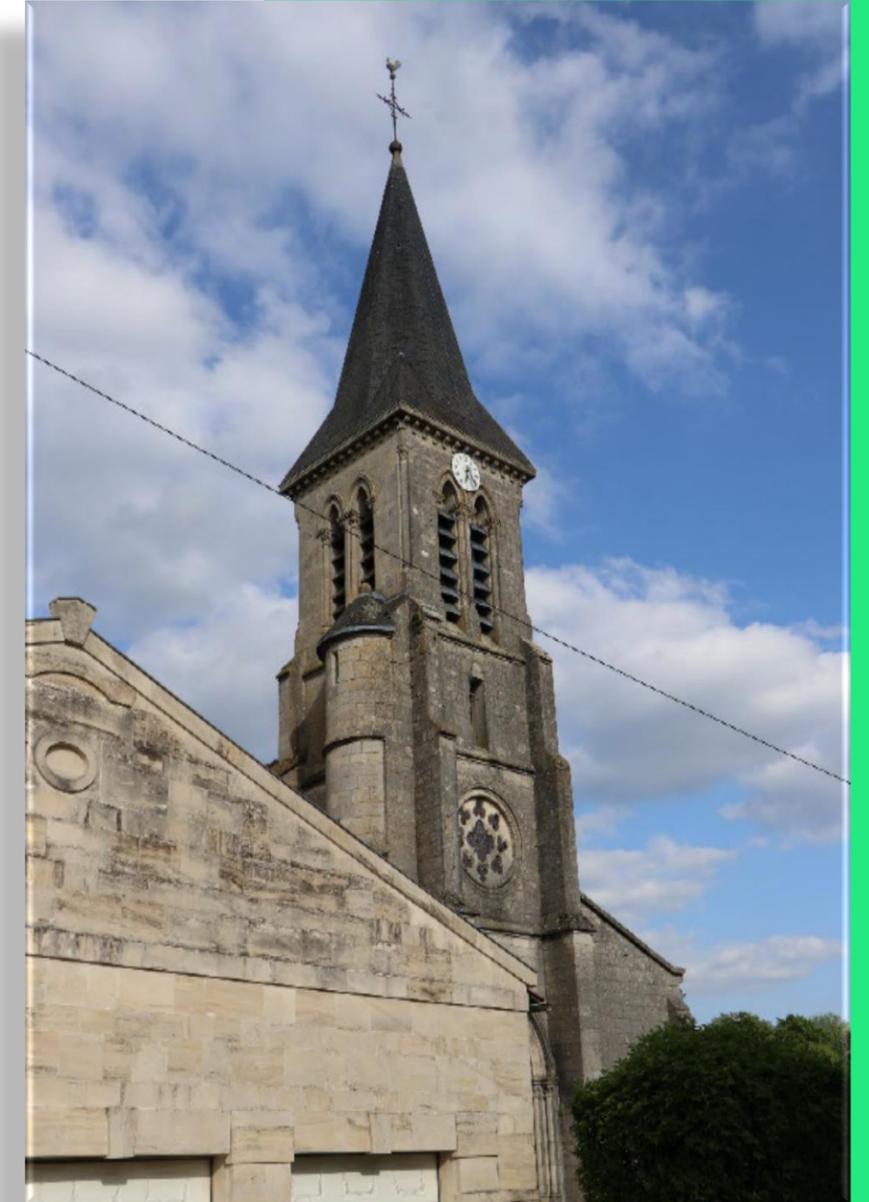
- Zone d'Implantation Potentielle n°1
- Zone d'Implantation Potentielle n°2



LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES.

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- La commune d'Erneville-aux-Bois a vu sa **population baisser entre 2013 et 2019** (153 habitants en 2019, 156 habitants en 2024) et son nombre **de logements augmenter** entre 2013 et 2019. Par ailleurs, 68,5 % des habitants d'Erneville-aux-Bois en âge de travailler ont un emploi. Cette commune fait ainsi preuve d'un **dynamisme économique porteur**.
- La qualité de l'environnement des personnes vivant dans la commune d'Erneville-aux-Bois est **correcte** et ne présente pas d'inconvénient pour la **santé**. En effet, l'ambiance acoustique locale est calme, la qualité de l'air est correcte, tout comme celle de l'eau potable. **Le projet n'interfère pas avec les périmètres de protection du captage** d'eau potable le plus proche.
- Les zones d'implantation potentielles sont situées dans la Meuse, dans un cadre paysager et naturel riche (bois, forêts, cours d'eau, environnement préservé). Les **activités** sont axées sur la **marche**, la **découverte de paysage**, et le sport en plein air à travers les nombreuses zones boisées à proximité. Un **enjeu de maintien de la qualité de ces activités** est identifié et **l'aménagement le long du chemin rural longeant la zone Nord répond à cet enjeu**. Ce point a aussi été identifié par le public s'étant rendu à la permanence publique du 8 décembre 2023.



Église à Loxéville (ATER Environnement, 2023)

ETAPES DE CONCERTATION



Présentation en conseil municipal le **30 mai 2023**



Permanence publique le **08 décembre 2023**



Comité de projet le **27 juin 2024**



Enquête publique pendant l'instruction

LES OBJECTIFS ?

Incorporer les recommandations des habitants. En particulier celles concernant le paysage et l'environnement du projet.

Encourager les réflexions sur le financement du projet, incluant la participation des communes et des riverains.

Se pencher sur **la question de l'utilisation de l'énergie** sur le territoire.

POINT SUR LA FISCALITE

	COMMUNE D'ACCUEIL	EPCI	DÉPARTEMENT	RÉGION	TOTAL
TAXES DIVERSES : CFE, CVAE, Taxes foncières	300 €	300 €	- €	50 €	650 €
IFER	2500 €	- €	2 500€	- €	5 000 €
TOTAL	2 800 €	300 €	2 500€	50 €	5 650 €

Estimations des taxes **annuelles** versées par le propriétaire de l'installation énergétique vers le territoire **pour 1MWc installé** (sur base de la fiscalité votée en 2019).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Obligation, pour le porteur de projet, de proposer des mesures en lien avec l'exploitation du parc.

- ✓ Promotion de l'insertion professionnelle pendant la construction du parc.
- ✓ Mise en valeur du patrimoine local.
- ✓ Revalorisation des terres agricoles à faible rendement.
- ✓ Établissement de contrats d'achat d'électricité (PPA) avec les industries locales.
- ✓ Autoconsommation et redistribution de l'énergie au sein du territoire.
- ✓ Développement de la mobilité hydrogène sur le territoire.

COMPARATIF DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS		
<p>PLANTATION DE HAIES PAYSAGÈRES</p>  <p>● Possible</p>	<p>AIDE DANS LA RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>ENTERRER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU VILLAGE EN MÊME TEMPS QUE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT</p>  <p>● Possible</p>
<p>PLANTATION D'UNE PARTIE DE FORÊT OU D'UNE HAIE PAYSAGÈRE</p>  <p>● Possible</p>	<p>REVERSER UNE SOMME D'ARGENT FIXE PAR INSTALLATION CONSTRUITE SUR LA COMMUNE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>  <p>● Possible</p>
<p>AMÉNAGER UN GITE À CHAUVE SOURIS</p>  <p>● Possible</p>	<p>ACHAT DE BIENS MOBILIERS POUR LA SALLE DES FÊTES</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENTIER TOURISTIQUE SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU PARC</p>  <p>● Possible</p>
<p>CO-INVESTIR AVEC LE DÉVELOPPEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU PROJET</p>  <p>● Possible</p>	<p>PARTAGER UNE PART DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LES RIVERAINS</p>  <p>● Possible</p>	

VENT D'EST



14, rue Boulay de la Meurthe - 88000 Épinal

Tél : 03 29 33 03 73

contact@vent-d-est.com

www.vent-d-est.com